Syndicat National des Affaires Culturelles de la Fédération Syndicale Unitaire

F
S
U

secteur Archéologie du SNAC-FSU

12 rue de Louvois 75002 Paris.

Pour le service public de l'archéologie

24 septembre 2008

"SANS ETAT D'AME"...

Délocalisation d'emplois publics en compensation des restructurations de la Défense : C. Tardieu, directeur adjoint du cabinet de la Ministre annonce que la (seule et unique) proposition du Ministère est la délocalisation du siège de l'INRAP.

La contribution "obligatoire" du ministère de la culture à l'effort de guerre a été estimée par le gouvernement à 150 emplois, à prendre dans les effectifs d'administration centrale. Estimant qu'une telle ponction n'était pas "soutenable" pour l'administration centrale de ce petit ministère, le cabinet a choisi un autre fusible : l'INRAP.

Le directeur adjoint du cabinet affirme que la décision a été prise "sans état d'âme", dans le cadre de la « solidarité gouvernementale ». La maille étant fixée à 150 emplois, tous les services et établissements, sauf Opéra et musées, auraient été passés au tamis, et, selon G. Boudy secrétaire général du ministère chargé du dossier, le choix était "vite vu" : quel autre établissement y aurait-il dont l'action se déploie principalement hors de Paris, dans les territoires, et dont le service parisien compte 150 personnes ? Hein ?

Le cabinet refuse d'indiquer à ce stade quels sont le ou les sites envisagés. Il n'aurait d'ailleurs pas du tout parlé avant la décision gouvernementale définitive, si la CGT ne l' avait pas contraint de le faire. Le cabinet prétend qu'une telle décision, si elle est effectivement prise, ne prendrait effet que dans quatre à cinq ans : mais ce n'est pas crédible, la circulaire Fillon évoquant plutôt une délocalisation dans les deux ans. Les agents du siège, premiers concernés, sont évidemment sur le pied de guerre, compte tenu des conséquences sociales et familiales d'une telle décision, et le directeur adjoint de cabinet parle déjà d'accompagnement social, voire de plan social. Cette nouvelle marque de mépris de ce gouvernement pour les agents publics n'est décidément pas tolérable.

Mais les conséquences ne s'arrêtent pas là.
Quel effet sur l'INRAP et par delà sur le fonctionnement du dispositif d'archéologie préventive? Le cabinet admet que la jeunesse de l'établissement et le fait qu'il soit encore en genèse ne militent pas en faveur d'une délocalisation. Aucune étude d'impact n'aurait été conduite ; les seules raisons invoquées sont la commande gouvernementale et la nécessité d'y répondre : il ne s'agit donc pas d'une décision arrêté dans la perspective d'une amélioration du service, et les choix une fois de plus, sont imposés par des priorités qui ne sont pas les nôtres. Une telle délocalisation risque de gravement fragiliser un établissement qui n'en a vraiment pas besoin. Il est inadmissible que la part du feu soit prise dans un domaine déjà continuellement attaqué, et sur le dos d'un établissement dont chacun considère qu'il n'a pas atteint son point d'équilibre, dont les fonctions assurées par le siège sont encore en rodage : est-ce la meilleure façon d'assurer la tutelle que de prendre des mesures qui risquent de conduire à sa déstabilisation ?

C'est pourquoi le SNAC-FSU appelle tous les personnels à en débattre en assemblées générales, dans le cadre du préavis de grève du 25 septembre, et définir les modalités d'action pour contrer cette nouvelle offensive.